



Litige avec mon ancien propriétaire

Par **Aurélie**, le **08/06/2010** à **10:37**

Bonjour,

Mon ex et moi même avons un problème avec notre ancien propriétaire.

Nous avons quitter leur logement en juillet 2009 et nous avons fait avec eux l'état des lieux et elle nous a demander un chèque pour les charges qui nous rester a payer ce que nous avons fait, depuis on avait plus de nouvelles.

Mais la semaine dernière mon ex a reçu un courrier de la part de notre ancien propriétaire qui nous réclame la somme de 154.17 euros pour des charges sachant qu'il y a eu de nouveaux locataire dans le logement est-ce-qu'on est dans l'obligation de lui réglé cette somme.

Par **fabienne034**, le **08/06/2010** à **11:49**

bonjour,

absolument pas il est top tard, ils ont un délai de deux mois avec une possibilité de prolongation jusqu'à la fin de l'année pour une grosse copropriété mais pas plus

pour tout savoir sur le bail de logement

<http://www.fbis.net/contratlocationvide.htm>